

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 5 Juin 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 19

Affichage du compte rendu intégral

en date du 17 Juin 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 12 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 12 du mois de Juin à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-027

Politique de la ville – contrat de ville 2015-2020 – Territoire du Pays de Martigues – Attribution d'une récompense aux lauréats du concours citoyenneté 2019 – Approbation de conventions entre le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et les collèges-lycées récompensés

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Régine **PERACCHIA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**

Excusés avec pouvoir

M. Marc **DEPAGNE** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
M. René **GIORGETTI** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **GIOVANELLI**
M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Sophie **DEGIOANNI**
Mme Rose-Marie **QUAGLIATA** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **ALIPHAT**
Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Excusés sans pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - M. Jean-Luc **DI MARIA** - M. Emmanuel **FOUQUART** -
Mme Virginie **PEPE**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Sophie **DEGIOANNI** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Parmi les actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Pays de Martigues figure l'Éducation au Droit et à la Citoyenneté.

Les objectifs sont de favoriser un partenariat avec les acteurs de la prévention afin de développer l'éducation à la citoyenneté et la connaissance du droit (en particulier du droit pénal), ainsi que sensibiliser les futurs citoyens aux notions de droits, devoirs, responsabilités, ...

Depuis 2005 sur le territoire du Pays de Martigues, un concours, sous l'égide du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence, invite les classes des collèges (et parfois des primaires en appariement avec des sixièmes) et lycées du territoire du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc, Châteauneuf-les-Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts) à concevoir un travail sur des supports libres relatifs à un sujet en lien avec les notions de citoyenneté, transmission de savoirs, position de l'élève dans l'apprentissage, ...

Le thème de l'année 2019 est « Civilité, citoyenneté pour mieux vivre ensemble ».

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la coordination de ce concours dans le cadre du CISPD du Pays de Martigues.

Par ailleurs, ce concours s'inscrit dans la programmation 2019 du Contrat de Ville piloté par le Pays de Martigues en partenariat avec l'État, la Région, le Département, et les autres partenaires signataires.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville réuni le 1^{er} mars 2019 a émis un avis favorable pour cette action.

Par délibération du Conseil de la Métropole n° HN157-28/04/16/CM du 28 avril 2016 et FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions sont décidées par les Conseils de Territoire dans l'exercice des compétences qui leur ont été déléguées par le Conseil de la Métropole.

- Il est donc proposé au Conseil de Territoire du Pays de Martigues d'attribuer une récompense aux lauréats du concours citoyenneté 2019. Il convient également de conclure une convention avec chaque chef d'établissement lauréat du concours pour fixer l'attribution de ces récompenses.
- Le jury, présidé par Monsieur le Procureur de la République et composé du Président du CISPD, du Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues, des Maires des villes ou de leurs représentants, de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance et des chefs d'établissements secondaires des villes participantes, s'est tenu le 17 mai 2019 et a proclamé les résultats suivants :

Catégorie Lycée Professionnel

- Lauréat du 1^{er} prix : la classe de 2nde CAP Structure Métallique du lycée Jean Lurçat
- Lauréat du 2nd prix : la classe de 1^{ère} Bac Pro cuisine CSR du lycée Brise Lames

Catégorie Collège

Classes de 4^{ème} et 3^{ème}

- Lauréat du 1^{er} prix : la classe de 4^{ème} du collège Paul Eluard
- Lauréat du 2nd prix : la classe de 3^{ème} préparation professionnelle du lycée Charles Mongrand

Classes de 6^{ème} et 5^{ème}

- Lauréat du 1^{er} prix : la classe de 5^{ème} du collège Henri Wallon
- Lauréat du 2nd prix : la classe ULIS du collège Gérard Philipe
- Prix spécial : la classe de 6^{ème} SEGPA du collège Marcel Pagnol en appariement avec l'école Robert Desnos

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts ;
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance signée le 19 février 2015 dans le cadre de l'Assemblée plénière du CISPD du Pays de Martigues ;
- La délibération n° FAG 002-542/16/CM du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
- Le Comité technique et financier du Contrat de Ville du 4 février 2019 ;
- Les décisions du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 1^{er} mars 2019 répartissant les subventions du programme d'actions pour l'exercice 2019 du Contrat de Ville du Pays de Martigues ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire est compétent en matière de Politique de la Ville

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une récompense globale de 4000 € entre les classes lauréates du concours « Éducation au Droit et à la Citoyenneté dans les collèges et lycées » 2019, selon le tableau ci-dessous.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions entre le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et les collèges-lycées lauréats, définissant les conditions d'octroi des récompenses accordées dans le cadre du Concours Citoyenneté 2019.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues – S/pol E210 – Nature 65132 – Fonction 52.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE,


GABY CHARROUX

Annexe à la délibération

Concours citoyenneté 2019 – Approbation de conventions entre le Conseil de Territoire du Pays de
Martigues et les collèges-lycées récompensés

Etablissement	Montant accordé
Lycée Jean Lurçat – 1 ^{er} Prix catégorie Lycée Professionnel	600 euros
Lycée Brise Lames – 2 nd Prix catégorie Lycée Professionnel	400 euros
Collège Paul Eluard – 1 ^{ER} Prix catégorie 4 ^{ème} /3ème	600 euros
Lycée Charles Mongrand – 2 nd Prix catégorie 4 ^{ème} /3ème	400 euros
Collège Henri Wallon – 1 ^{ER} Prix catégorie 6 ^{ème} /5ème	600 euros
Collège Gérard Philipe – 2 nd Prix catégorie 6 ^{ème} /5ème	400 euros
Collège Marcel Pagnol – Prix Spécial catégorie 6 ^{ème} /5ème	400 euros